

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) a parmi ses missions la mise en œuvre d'actions pour les agents de l'État et leur famille.  
Cette année, la SRIAS Nouvelle-Aquitaine propose dans la limite du budget imparti l'action :

## PROMOUVOIR LA CULTURE

En ce sens, la SRIAS propose de vous délivrer des chèques Culture.

Le chèque Culture est un chèque cadeau qui peut être utilisé partout en France à la fois pour l'achat de BD, livres de collections, romans, manuels scolaires, dictionnaires mais aussi pour l'abonnement à des revues ou périodiques et pour un grand nombre de sorties et loisirs culturels dans les théâtres, musées, expositions, concerts, festivals, parcs et châteaux, parcs zoologiques, aquariums, billetteries...

Les chèques ont une valeur de 10 € et sont présentés sous forme de chéquier (x chèques de 10 €). Ils vous seront envoyés directement par le prestataire EDENRED.

Le montant alloué sera fonction de votre quotient familial (voir fiche quotient familial).

Pour obtenir vos chéquiers auprès de la SRIAS, merci de fournir les documents suivants :

- bulletin de commande dûment complété
- photocopie complète du dernier avis d'impôt (avec revenu fiscal de référence et situation)
- photocopie de votre dernier bulletin de salaire ou pension de retraite

**Les dossiers incomplets ou erronés ne seront pas traités.**

Clôture des commandes : jusqu'à épuisement des crédits.

Renseignements complémentaires auprès de Fanny MOROTE, assistante de la SRIAS :  
au 05 57 95 02 97 ou sur [fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)



Le montant alloué est calculé en fonction du quotient familial.

Il est établi à partir du revenu fiscal de référence.

Il est fondé sur le dernier avis d'impôt.

Calcul du quotient familial :

revenu fiscal de référence

---

15 X (nombre de personnes au foyer + 1 si famille monoparentale\* + 1 si personne handicapée\*)

\* famille monoparentale = lettre T sur avis d'imposition

\* personne handicapée = mentionnée sur avis d'imposition

Pour les couples séparés, un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée

Quotient familial	Montant alloué en euros
< 230€	110
231 à 310€	100
311 à 390€	90
391 à 460€	80
461 à 540€	70
541 à 610€	60
611 à 690€	50
691 à 770€	40
771 à 840€	30
841 à 920€	20
> 920€	10

Exemple : pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'impôt) de 18 240 €, le quotient familial sera de :

Revenu fiscal de référence : 18 240 €

Nombre de personnes au foyer = 4 (nombre de personnes figurant sur l'avis d'impôt)

18240 divisé par 15 x 4 = 304

Le montant alloué sera de 100 €



## BULLETIN DE COMMANDE CHEQUES CULTURE

NOM:.....

Prénom : .....

Catégorie : A B C

Ministère d'appartenance et code MIN : .....

N° de téléphone professionnel : .....

Nº de portable : .....

E. mail : .....

Adresse d'envoi des chéquiers :

.....

.....  
.....

Certifie que mon quotient familial mensuel est : .....

Nombre de Chéquiers	
Montant alloué	
	Total

## Commande maximale par agent : 2 chéquiers par année civile

(Possibilité de commander 1  
chéquier supplémentaire par enfant  
inscrit dans l'enseignement  
supérieur, **fournir Justificatif**)

Date de commande et signature de l'agent :

**A retourner à l'adresse suivante :**

SRIAS Nouvelle-Aquitaine  
4b esplanade Charles De Gaulle  
33 077 BORDEAUX Cedex

